

Règlement du Concours 2022

Art. 1 Le Concours

Concours ouvert aux pianistes de toutes nationalités.

Œuvres jouées de mémoire excepté les pièces contemporaines présentées dans les niveaux Amateur Niveau Concertiste, Supérieur, Excellence et Diplôme de Concert.

Dates et horaires d'épreuves susceptibles de changement.

Diplôme de Concert

- Age maximum : 32 ans.
- Tirage au sort et test piano : 8 juin 2022 à 16h30 (**absence éliminatoire**).
- Epreuves qualificatives : 9 – 10 juin 2022.
- Finale : 11 juin 2022.
- Palmarès et remise des Prix : 11 juin 2022 à 19 heures (présence des finalistes en tenue de soirée obligatoire).

Excellence

- Epreuves : 6 juin 2022.
- Remise des Prix : 6 juin 2022 à l'issue des épreuves.

Supérieur

- Epreuves : 8 juin 2022.
- Remise des Prix : à l'issue des épreuves.

Amateur Niveau Concertiste

- Age minimum : 25 ans.
- Epreuves : 7 juin 2022.
- Remise des Prix : à l'issue des épreuves.
- Pianistes non professionnels : niveau d'un DEM ou d'un DNOP minimum.
- Fournir : preuve d'activité professionnelle sans rapport avec la pratique du piano.

Cycles 1, 2, 3

- Epreuves : 5 juin 2022.
- Remise des Prix : entre chaque groupe d'auditions.

Art. 2 Inscriptions et hébergement

Au plus tard le 23 avril 2022.

- Inscription en ligne validée uniquement à réception des droits d'inscription + dossier complet.

Fournir :

+bulletin d'inscription

+ frais d'inscription en euros (règlement en ligne, chèque ou virement bancaire à l'ordre d'Opus Yvelines)

+ photo d'identité*

+ biographie* **d'une page maximum**

(*sauf cycles 1,2,3)

- Quota de places par catégorie : droit de suspendre les inscriptions avant la clôture.

- Programme : non modifiable après la date de clôture des inscriptions.
- Hébergement en famille d'accueil (excepté pour les – de 15 ans, les Cycles et Amateur Niveau Concertiste) : dans la limite des disponibilités.

Art. 3 Droits d'inscription

- Droits : **non remboursables** après inscription **quel qu'en soit le motif** (excepté article 9).

Art. 4 Convocations et répétitions

- Convocation : notification une semaine (au plus tard) avant le concours avec mention date et heure de présence du candidat (sert d'accusé de réception).
- Important : **convocation envoyée par mail** (à l'adresse mail indiquée sur le formulaire d'inscription).
- Pianos de répétition et loges : à disposition des candidats (sauf cycles 1 et 2).
Test du piano de compétition réservé exclusivement au Diplôme de Concert après le tirage au sort.

Art. 5 Récompenses

Le Concours n'assume aucune responsabilité en cas de modification de date ou de suppression d'un concert/visite/masterclass... En cas d'indisponibilité du lauréat aux dates communiquées par les organisateurs, celles-ci ne pourront pas être reportées.

Art. 6 Jury

- Jury : choisi par Anne Queffélec et composé de personnalités éminentes du monde musical.
- Prérogatives : Droit d'interrompre le candidat en cours d'exécution ou ne pas décerner tous les prix si le niveau est insuffisant.
- Délibérations : régies par règlement interne (**irrévocables et sans appel**).

Art. 7 Communication

- Enregistrements visuels ou sonores du concours et concert du lauréat : cession complète des droits du candidat à Opus Yvelines.
- Déroulement des épreuves : public.

Art. 8 Engagement

Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement et de ses annexes.

Art. 9 Annulation

En cas d'annulation du concours ou d'une épreuve par les organisateurs, les droits d'inscription associés seront remboursés au candidat.